

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Société publique locale « La cuisine près de chez nous » - dissolution

Séance du 25 septembre 2024

Convocation du 19 septembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,
M. Konstantin Schallmoser par Mme Isabelle Drancy,
M. Xavier Tamby par M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 septembre 2024

OBJET : Société publique locale « La cuisine près de chez nous » - dissolution

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1, L. 1524-5, et L. 1531-1,

Vu le code de commerce,

Vu sa délibération du 24 juin 2021 désignant ses représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine près de chez nous »,

Vu les statuts de la société publique locale « La cuisine près de chez nous »,

Vu le procès-verbal du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine près de chez nous » en date du 25 juin 2024 faisant état de l'engagement d'une procédure de dissolution / liquidation devant donner lieu à une décision d'assemblée générale extraordinaire de la société, et proposant de désigner Philippe Laurent en qualité de liquidateur,

Considérant que le surcoût lié aux contraintes techniques du site, aux évolutions législatives et à la conjoncture économique ne permet pas la réalisation du projet,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (2 abstentions : MM. Xavier Tamby, Numa Isnard) ; M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote

APPROUVE la dissolution et la liquidation de la société publique locale « La cuisine près de chez nous ».

APPROUVE la nomination de Philippe Laurent en qualité de liquidateur.

AUTORISE son représentant à l'assemblée générale à se prononcer en faveur de la dissolution et de la liquidation, et à désigner Philippe Laurent en qualité de liquidateur.

AUTORISE son représentant à l'assemblée générale à signer tous documents liés à ces opérations de dissolution et de liquidation.

APPROUVE la fin des fonctions des administrateurs à compter de la dissolution.

DIT que les archives de la société publique locale « La cuisine près de chez nous » seront déposées aux archives de la ville de Sceaux, siège de la société dissoute.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe Laurent

[Signature]